



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 MAI 2024 – 20H30

Le 23 mai 2024 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

13 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves -M GIRAUD Jean Baptiste- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme GEFFARD Estelle- Mme PETIT Sabrina- Mme MALLE Stéphanie- Mme RIOU Solen

Membres excusés : M LHOMME Laurent- Mme MONTEILLER Evelyne

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Jean Claude VOUTE

Ordre du jour :

Délibération : renouvellement du contrat de services avec SB2i pour l'assistance du parc informatique

Délibération : demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'appel à projet année 2024 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle Jean Moulin

Délibération : demande de subvention au Département du Rhône au titre des amendes de police pour l'aménagement de trottoirs sur la route de Grézieu le Marché en agglomération

Délibération : renonciation d'un emplacement réservé n°ER9 inscrit au Plan Local d'Urbanisme

Délibération : convention d'accompagnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Rhône Métropole pour une mission d'appui architectural urbain, environnemental et paysager, ciblée pour la construction d'un restaurant

Point sur les projets en cours

Planning des permanences pour les élections européennes du 09 juin

Préparation de l'inauguration des travaux de requalification du centre bourg

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024.

Délibération n°2024-05-01 : Renouvellement du contrat de services avec SB2i pour l'assistance du parc informatique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de services informatiques avec la Société SB2i SARL 256, rue de la Guilletière 69590 St Symphorien sur Coise pour les postes de la Mairie, de la Médiathèque Municipale et de l'école pour la période du 1^{er} juin 2024 au

31 mai 2025, d'un montant de 1 520.53€ TTC. Ce contrat comprend l'assistance utilisateurs, la maintenance du parc informatique, le conseil et l'assistance à la gestion de projets informatiques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat de services informatiques avec la société SB2i pour les postes informatiques situés sur les sites mairie, médiathèque et école pour la période du 01/06/2024 au 31/05/2025 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération n° 2024-05-02 : demande de subvention au Département du Rhône au titre de l'appel à projet année 2024 pour les travaux de rénovation énergétique de la salle Jean Moulin

Monsieur le Maire informe que les demandes de subvention au titre de l'appel à projets 2024 doivent être déposées sur la plateforme du Département du Rhône avant le 10 juin 2024.

Il rappelle que la commune d'Aveize adhère au service mutualisé « Energie et Bâtiment » de la CCMDL dont l'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti. Dans le cadre de cette adhésion, une étude a été réalisée sur la chaufferie du bâtiment Salle Jean Moulin/Vestiaires et sur l'éclairage de la Salle Jean Moulin dans un souci d'efficacité énergétique et d'économie de fonctionnement.

La construction de la Salle Jean Moulin (gymnase) date de l'année 2000 et celles des vestiaires du Football de 1993. Les constructions étaient soumises à la réglementation thermique en vigueur. Etant donné les besoins et usages (alternatif) du complexe, l'enveloppe thermique du bâtiment est correcte. Les sources d'économie d'énergie ont été détectées sur les parties suivantes : chaufferie, gestion de chauffage (incapacité de mettre en œuvre des périodes d'inoccupations) et éclairage intérieur (Lampe incandescence et absence de gestion).

Au niveau des éclairages de la salle Jean Moulin, ceux-ci seront remplacés par des LED et un contrôleur Dali sera installé ce qui permettra de piloter et gérer des scénarios d'éclairage en fonction de l'occupation de la salle.

La chaudière actuelle est très ancienne (1993) et consomme beaucoup. Elle sera remplacée par une chaudière modulante à condensation (gaz naturel) qui permettra de réaliser des économies d'énergies. Aussi, le projet comprend l'étude, l'installation et la mise en service d'une centrale photovoltaïque de 50kWc éventuellement en autoconsommation collective, le surplus pourrait être vendu à EDF OA.

Une demande de subvention DSIL avait été déposée en 2023 qui n'a pas été retenue. Une nouvelle demande a été sollicitée en 2024 mais d'après les renseignements des services de la Préfecture, le dossier ne serait encore pas retenu cette année.

Ce projet est une priorité pour le devenir de la commune, pour faire des économies d'énergie et agir pour l'environnement et le programme TEPOS, aussi M le Maire propose de déposer un dossier au Département. Il précise que si la commune obtient une subvention de l'Etat, elle en informerait le Département du Rhône.

En effet, dans le cadre du partenariat Territorial avec le Département du Rhône, la commune peut déposer un dossier au titre de l'appel à projets année 2024 sachant que le taux d'intervention du Département ne pourra être supérieur à 50% du montant total HT de l'Opération et ne pourra être supérieur au montant de la participation de la collectivité sachant que celle-ci doit avoir une participation minimale de 20%

Ainsi, dans le cadre de cette opération dont le coût prévisionnel est de 100 104.61€ HT, la commune peut solliciter une subvention de 50 052.30€ au Département du Rhône. L'autofinancement de la commune pour ce projet sera de 50 052.31€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'opération « travaux de rénovation énergétique de la salle Jean Moulin/vestiaire » pour un coût prévisionnel de 100 104.61€ HT, sollicite le Département du Rhône dans le cadre de l'appel à projets 2024 pour une subvention de 50 052.30€, adopte le plan de financement qui est le suivant : Subvention sollicitée au Département du Rhône :50 052.30€ - Autofinancement - fonds propres : 50 052.31€ et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention auprès du Département du Rhône.

Délibération n° 2025-05-03 : demande de subvention au Département du Rhône au titre des amendes de police pour l'aménagement de trottoirs sur la route de Grézieu le Marché en agglomération

M le Maire rappelle que des travaux de dissimulation des réseaux sont programmés sur la route de Grézieu le Marché-RD34.

En vue d'améliorer la sécurité des piétons et des usagers de la voie, il propose que la Commune crée un cheminement piéton dans la continuité de celui existant sur la RD34 « route de Grézieu le Marché ». Ce cheminement permettra aussi de relier l'espace public avec le point d'eau situé au côté opposé au cheminement piéton actuel. La création d'un passage piéton sera aussi nécessaire pour assurer la sécurité des usagers et la continuité du cheminement piéton.

Pour ce projet, Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité l'Agence Technique du Département du Rhône. Cette dernière a établi une note d'opportunité pour ce projet et l'estimation financière est de 36 900€ HT.

Il présente l'estimation financière établie par l'ATD qui se décompose de la façon suivante :

Travaux voirie et espaces publics	28 900.00€
Diagnostics amiante et HAP	2 000.00€
Levé Topographique	1 000.00€
Maître d'œuvre	2 100.00€
Aléas divers	2 900.00€
Total	36 900.00€

Il explique que le conseil départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police. La Commune d'Aveize est éligible à ce dispositif d'aide.

Aussi, dans le cadre de cette opération « création d'un cheminement piéton RD 34 », M le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Le coût de cette opération s'élève à 36 900.00€ HT.

Il propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre des amendes de police	29 520.00€
Fonds propres	7 380.00€
Total	36 900.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet qui lui est présenté à savoir « création d'un cheminement piéton RD 34 » pour un coût prévisionnel de 36 900€ HT, sollicite le Département du Rhône dans le cadre de la répartition des amendes de police exercice 2024 une subvention de 29 520€.

Délibération n° 2024-05-04 : renonciation d'un emplacement réservé n°ER9 inscrit au Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe que 15 emplacements réservés sont inscrits au Plan Local d'Urbanisme.

Faisant application des articles L 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, relatifs aux droits de délaissement, M Chazot JérémY, agissant avec l'autorisation des propriétaires légataires de la succession Guillot, a fait valoir son droit de délaissement concernant l'emplacement réservé n°9 « espace vert collectif de type promenade à l'Argentière ». Ainsi par courrier (LAR) reçu le 13/05/2024, la commune a été mise en demeure de lever l'emprise sur les parcelles cadastrées section B 156 et B 157.

Monsieur le Maire informe que les limites entre la route et les trottoirs le long de l'emplacement réservé ne sont pas en concordance entre le plan du géomètre proposé par M Chazot et la réalité sur le terrain.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajourner cette délibération par manque de clarté dans les limites. Il indique qu'il est nécessaire de connaître les limites soit par l'établissement d'un plan d'alignement soit d'un plan de bornage avant de prendre toute décision. Il invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner cette délibération et de la représenter lors d'une prochaine séance avec des éléments plus complets

Délibération n°2024-05-05 : convention d'accompagnement avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Rhône Métropole pour une mission d'appui architectural urbain, environnemental et paysager, ciblée pour la construction d'un restaurant

M le Maire rappelle que la commune a fait appel au CAUE pour le projet de création d'un nouveau local capable d'accueillir et de maintenir le dernier café-restaurant du village et ainsi préciser les besoins, définir les enjeux, et aider la Commune dans la procédure de sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Une rencontre a eu lieu le 25 janvier 2024 avec M Bruno CATELAND, architecte du CAUE.

Pour faire suite à cette réunion et à la demande d'accompagnement pour le projet du restaurant, le CAUE a transmis une convention ayant pour objet une mission d'accompagnement de la commune sous la forme d'une mission de pré programmation architecturale. Plusieurs phases font partie de cette mission :

- Guide pour un nouveau restaurant : une étude de faisabilité urbaine et architecturale et un schéma stratégique et préprogramme architectural et paysager. Remise du cahier des charges qui devra être validé par la commune.
- Conseil pour l'attribution d'un marché de MOE en architecture : aide à la préparation de la consultation envisagée par la commune, assistance pour le choix de la procédure, appui à l'écriture du règlement de consultation, relecture des dossiers de consultation des candidats avant publication. Aide pour l'analyse des plis.

Il indique que le coût de la mission est de 8 400€. Sachant que la commune est adhérente au CAUE, sa contribution financière sera de 2 800€ car elle bénéficie de 8 jours annuels de gratuité par an.

M Jean Claude Voute précise que le cahier des charges sera présenté au conseil municipal par M Bruno CATELAND pour validation. Les scénarios pourraient être présentés en septembre. La commission communale devra définir les attentes, les contraintes. Tous les réseaux devront être pris en compte pour la viabilisation. Mme Stéphanie Malle demande si des critères environnementaux pourront être intégrés comme par exemple la récupération des eaux pluviales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'accompagnement pour une mission d'appui architectural Urbain, Environnemental et Paysager ciblée « opération nouveau restaurant » établie par le CAUE Rhône Métropole et autorise Monsieur le maire à la signer.

Points sur les projets en cours

- Travaux de l'espace de détente et de loisirs à l'Argentière : Mme Estelle Geffard a informé que l'entreprise Kompan a commencé les travaux. Le projet a été arrêté en raison des mauvaises conditions météorologiques. Le relationnel est assez complexe avec le responsable de ce chantier de la Société Kompan. Elle remercie Jean Yves Blanchard d'avoir sécurisé le lieu. Une rencontre est prévue avec la société Kompan le vendredi 24 mai en présence de Jean Yves Blanchard et de Julien Bertrand afin que l'installation des jeux puisse se reprendre prochainement
- Travaux d'aménagement de la rue de la croix michel : dossier de consultation de maîtrise d'œuvre en cours de relecture, la consultation sera lancée début juin.

Le planning pour tenir le bureau de vote en vue des élections européennes du 09 juin a été établi par les membres du conseil municipal.

Préparation de l'inauguration des travaux de requalification du centre bourg

M le Maire rappelle l'inauguration du Samedi 22 juin à 10h30. Il explique que l'entreprise Terideal-Tarvel va venir remettre du sable 8 jours avant. Parkings à prévoir pour les officiels, il demandera aux agents communaux de réserver les parkings. M Jean Baptiste Giraud se chargera de la commande auprès du Vival et du restaurant Rivollier. Les discours se feront sur la place (sono du groupe d'animation). Une invitation sera distribuée à la population par les conseillers. Rendez-vous à 9h30 pour préparer la salle.

Questions diverses

La commission urbanisme se réunira le jeudi 30 mai à 9h00

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Estelle Geffard : elle informe qu'elle n'a pas pu assister au conseil d'école d'Aveize, la convocation lui étant parvenue la veille. Elle a assisté à une réunion de l'association des Handicapés des Monts du Lyonnais : elle a apprécié cette rencontre, beaucoup d'idées. Les membres de l'association sont déçus de voir que peu d'élus participent à leur assemblée générale. Notre maire était présent mais son emploi du temps ne lui a pas permis de suivre toute cette AG. Ils aimeraient que leur association soit mieux connue afin que les personnes en situation de handicap soient mieux intégrées. Elle les a incités à se

rapprocher auprès des membres du CCAS. Il serait intéressant que les élus montrent aussi leur soutien à cette association en participant à une de leur animation, ou aller les rencontrer.

Intervention de Florence Thizy : deux demandes en cours pour la fibre, elle fait des démarches auprès de l'interlocutrice d'Orange, dossier complexe. Problème de connexion d'internet à l'école, elle a pris contact avec Sb2i. Base d'adresse nationale (adressage) ; il faut ajouter deux nouveaux numéros. Elle a préparé les tournées de chaque conseiller pour distribuer dans chaque foyer l'invitation pour l'inauguration du 22 juin. Elle les en remercie. Panneau Pocket en 2020 : 320 abonnés et en 2024 : 1 117.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : a assisté à une rencontre au sujet des circuits VTT sur le territoire de la CCMDL : proposer des circuits pour relier les deux secteurs nord et sud. Il a participé à la commission urbanisme et au conseil d'école (les délégués de classe ont présenté leurs demandes, sujets abordés : bancs autour de l'arbre, pas de suite donnée à ce jour, relecture du règlement intérieur). Les Brigades nature sont intervenus 3 jours avant la randonnée pédestre. Elles ont bien travaillé malgré le temps pluvieux. Les chemins qui commençaient à se boucher ont été nettoyés. Prochaine réunion pour le marché nocturne le 31/05, les personnes qui peuvent aider le 5 juillet seront les bienvenues.

Intervention de Roland Thollet : il demande si la commune peut relancer le projet d'une plateforme de déchets verts sur Aveize sachant qu'à proximité il faut une borne incendie. La plateforme serait réalisée par la CCMDL. M le Maire indique qu'il faut trouver un emplacement qui convienne.

Intervention de Sabrina Petit : elle a assisté à la commission solidarité : présentation du réseau entraide : un de leurs objectifs est de trouver des logements pour les personnes qui en auraient besoin. Educatrice sportive en sport adapté, un projet qu'elle porte et présenté sur les collectivités.

Intervention de Jean Yves Blanchard : l'épaveuse va démarrer la semaine prochaine. Une bordure au carrefour de la croix michel a été déplacée. Il a été constaté que des camions sortent du parking par les bordures. Une solution devra être trouvée pour protéger les bordures, une réflexion est en cours par la mise en place éventuelle de barrières en bois.... Réception d'un deuxième devis pour le mur du Chemin de Chenève.

Intervention de Jean Claude Voute : il a fait un enregistrement sur la commune d'Aveize, un montage sera réalisé et sera mis sur le site internet. Concernant l'ancienne boutique Rivollier, achetée par la Commune, il informe de quelques travaux pour séparer les réseaux notamment l'installation d'un compteur par Enedis. En fin d'année, une esthéticienne pourrait s'installer dans ce local, elle effectuerait quelques travaux à l'intérieur pour l'aménagement de son espace professionnel.

Séance levée à 23 : 15

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du

Le Maire,
Michel BONNIER

Le secrétaire de séance,
Jean Claude VOUTE

Affichée et Publiée le

24/06/2024

